



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perspectives

Question écrite n° 29274

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la sécurité routière. Il désire connaître ses intentions afin de renforcer la sécurité routière.

Texte de la réponse

La lutte contre l'insécurité routière a connu des résultats exceptionnels pendant la période 2002-2008. Le Gouvernement entend poursuivre ce combat au cours des prochaines années et le Président de la République a fixé des objectifs ambitieux : passer sous la barre des 3 000 morts d'ici à 2012, diviser par deux les accidents dus à l'alcoolémie, diviser par deux le nombre d'utilisateurs de deux-roues tués, diviser par trois le nombre de jeunes tués sur nos routes. À l'instar de la « vision zéro » en Suède, c'est l'adhésion de tous les Français qui est recherchée en faveur d'une politique ambitieuse de sécurité routière en agissant sur tous les leviers : comportement (éducation routière, prévention, contrôle et sanction), véhicule, infrastructures. Pour décliner dans le détail ces orientations, le comité interministériel de la sécurité routière (CISR) s'est réuni en février 2008. Les décisions prises lors de ce CISR étaient destinées à faire reculer les principaux facteurs de risque routier (alcool, vitesse, ceinture de sécurité, téléphone portable...) et à protéger les publics encore trop exposés au risque routier (les jeunes de 15 à 24 ans, les conducteurs de deux-roues motorisés, les jeunes cyclistes ou les cyclistes qui conduisent la nuit hors agglomération, les piétons en ville, etc.). La majorité de ces décisions sont entrées en vigueur avec le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 portant diverses dispositions de sécurité routière. Le comité interministériel de la sécurité routière s'est à nouveau réuni le 13 janvier 2009 pour adopter la réforme du permis de conduire afin de le rendre plus sûr, moins cher et plus rapide à obtenir. Après des résultats très encourageants en 2008 en termes de baisse du nombre de tués, l'effort devra se poursuivre en 2009 autour de plusieurs objectifs, notamment, la baisse du nombre de jeunes tués sur la route et la sécurité des deux-roues motorisées. Dans le souci permanent de sauver des vies humaines et de diminuer le nombre de drames qu'entraînent les accidents de la route, les pouvoirs publics s'engagent, mais, au-delà des décisions du Gouvernement, c'est l'ensemble des acteurs de la société civile qui doit se mobiliser.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29274

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6703

Réponse publiée le : 7 avril 2009, page 3364